



**CSN**  
**PATINAGE**  
**DE VITESSE**



## ANNONCEMENT 2<sup>ème</sup> manche du TROPHEE NATIONAL Saison 2024/2025

Le samedi 11 et le dimanche 12 Janvier 2025

L'Union Sportive Orléanaise Sports de Glace organise la deuxième manche du Trophée National de patinage de vitesse « Short-track » 2024/2025 sous l'égide de la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) et de la Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse (CSNPV) à la **patinoire d'Orléans 1 rue Alexandre Avisse 45000 Orléans**.

Début prévisionnel de la compétition **le samedi 11 janvier 2025 à 9h30**. L'horaire définitif sera précisé selon le nombre d'inscrits.

### Glace et Piste

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 56mx26m sur laquelle sont tracées 3 pistes de 111,12 m selon la règle ISU 280. Le tour de la piste sera recouvert de matelas de protection.

### Inscriptions

Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le vendredi 3 janvier 2025 (délai de rigueur) sur le site des inscriptions en ligne [short-track.fr](http://short-track.fr) et par mail à [vitesse@usosg.fr](mailto:vitesse@usosg.fr). Le montant de l'inscription est de 35 euros par patineur (à régler par virement sur le nouveau RIB joint ou par chèque à l'ordre de l'USOSG).

Les inscriptions hors délai ne seront pas prises en compte, y compris pour les relais. Un chèque de caution sera demandé pour les bonnets de casque.

Les patineurs doivent être licenciés « Compétition de la FFSG » et inscrits par leur club. Le cas échéant, des patineurs étrangers doivent certifier leur appartenance à une fédération membre de l'ISU.

### Règles générales

Le Trophée National est une compétition qui se déroule en plusieurs étapes. Les étapes du Trophée National sont ouvertes aux patineurs des catégories Senior, Junior A, B, C, D et E, licenciés à la FFSG, voir d'autres fédérations membres de l'ISU.

La compétition est ouverte à tous les patineurs sans condition de temps.

La répartition des patineurs se fait selon les trois regroupements suivants :

- **Regroupement « Trophée National »** : tous les patineurs Senior, Junior A, B, C et D réalisant un temps cumulé sur 500m et 1 000m inférieur à 170 secondes (hommes et dames).
- **Regroupement « Espoir »** les autres juniors D et tous les juniors E sans condition de temps
- **Regroupement « Open »** : les autres sénior, Junior A, B et C sans condition de temps

Au sein des regroupements, les patineurs seront répartis en poules permettant de réaliser trois tours de compétition selon le nombre de patineurs inscrits. La grande distance « 1<sup>ère</sup> distance » sera réalisée sur 2 tours.



**CSN**  
**PATINAGE**  
**DE VITESSE**



La répartition dans les poules s'effectue :

- Pour les poules du regroupement Trophée National par cumul 500m + 1 000m croissant
- Pour les poules du regroupement Espoir par temps croissant sur 500 m pour la poule 1 et 333 m pour les suivantes
- Pour les poules du regroupement Open par temps croissant sur 500 m

Les temps de référence seront ceux enregistrés au Top France. Cependant pour les patineurs des regroupements Espoir et Open qui n'auraient aucun temps enregistré, le meilleur temps sera déclaratif de la part du club. En cas de doute flagrant constaté pendant la compétition sur un temps déclaré lors de l'inscription, l'arbitre pourra décider d'exclure le patineur de la compétition pour sa sécurité et celles des autres patineurs et d'appliquer une pénalité de points aux clubs correspondante au dernier de la poule dans laquelle le patineur est inscrit avec un minimum de 50 points.

Les courses de relais se déroulent suivant le format conventionnel. Les équipes sont constituées de patineurs de même club mais les genres peuvent être mixés au sein des équipes. Les relais ont lieu par regroupement « Espoir » et « Trophée National ». Un club peut inscrire une seule équipe par regroupement.

L'équipe du relais « Trophée National » peut intégrer au maximum deux patineurs du regroupement « Open » (qui ont un temps cumulé au 500 m + 100 m inférieurs à 175 secondes).

Les inscriptions des équipes de relais sont à faire en même temps que les inscriptions individuelles.

Il est possible de remplacer des patineurs forfaités pour blessure si l'inaptitude est déclarée par les premiers secours ou le médecin durant la compétition.

### **Programme de la compétition\***

La compétition se déroulera sur deux jours, les distances courues en individuel sont les suivantes :

Trophée national Poule 1 : 1500 m, 500 m, 1 000 m

Trophée national Poule 2 : 1500 m, 500 m, 1 000 m

Trophée national Poule 3 : 1000 m, 500 m, 777 m

Espoir Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 777 m

Espoir Poule 2 : 777 m, 333 m, 500 m

Espoir Poule 3 : 500 m, 333 m, 333 m

Espoir Poule 4 : 333 m, 222 m, 333 m à adapter en fonction du temps des patineurs

L'Open Poule 1 : 1 000 m, 500 m, 777 m

L'Open Poule 2 : 777 m, 333 m, 500 m

Courses de relais « conventionnels »

Poule Espoir : 2 000 m (3 patineurs)

Poule Trophée National : 3000 m (4 patineurs)

Poule Relais Mixte ISU : 2000 m (4 patineurs)

---

\*Le programme et le nombre de poules peuvent varier en fonction du nombre d'inscrits



**CSN  
PATINAGE  
DE VITESSE**



### **Règles de la compétition**

La composition des séries et le schéma de qualification, y compris la détermination du nombre de patineurs en finale, l'attribution des points à l'intérieur de chaque poule, l'établissement du classement final et de la détermination du vainqueur, suivent les règles CSNPV 5.1, le présent § et le règlement ISU.

Pour la composition de la première course de la première distance, le classement des patineurs est effectué sur le critère de sélection à la compétition (temps ou cumul enregistrés dans le Top France). Les patineurs qui n'ont pas de temps ou de cumul enregistré sur le Top France sont tirés au sort. Pour les distances suivantes, la composition des séries se fera en fonction du classement général intermédiaire.

Les courses sont courues avec le système toutes finales, sans élimination directe pour les patineurs pénalisés. Le patineur pénalisé pourra prendre le départ du tour suivant mais en descendant d'un groupe, le meilleur patineur du groupe inférieur prenant sa place. Une seconde Pénalité lors de la même distance sera sanctionnée par un Carton Jaune.

En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être couru des 1/2 finales groupe B. Dans tous les cas, les patineurs courent tous des finales de classement conformément aux tables de qualification.

Au sein des poules de chaque groupe, les qualifications pour le tour suivant se feront en prenant le premier de chaque course, les autres patineurs seront qualifiés aux temps.

### **Récompenses**

Des récompenses seront remises par poule et par sexe et pour les relais.

Un classement par club sera réalisé en totalisant les points d'étape des patineurs du club et des classements de relais cumulables s'il y a plusieurs équipes par club.

### **Service Médical**

Présence d'un service de premiers secours.

### **Équipement des patineurs**

Les patineurs doivent être équipés conformément à la communication ISU et au règlement national CSNPV. Les bonnets numérotés seront transmis sur place lors du tirage au sort.

### **Tirage au sort et réunion des coachs**

Le tirage au sort officiel de la compétition se tiendra le samedi 13 janvier à 8H30 (l'horaire définitif sera précisé selon le nombre d'inscription) en présence des coachs et des représentants des clubs. Cette réunion sera sous la responsabilité du juge arbitre et du coordinateur de course.

### **Vestiaires :**

Les vestiaires seront séparés par genre.

### **Responsabilités**

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des incidents et des vols au cours de la compétition.



**CSN**  
**PATINAGE**  
**DE VITESSE**



## Hébergements

- Auberge de Jeunesse d'Orléans (10 mn en voiture de la patinoire)

Adresse : 3, rue Croix Péchée, 45000 Orléans

Téléphone : 06.17.67.64.58

eMail : [auberge.crjs45@orange.fr](mailto:auberge.crjs45@orange.fr)

Chambres de 2 à 6 personnes au tarif de 29 € / personne / nuit (petit déjeuner offert et linge de lit compris).

Parking privé et sécurisé, accueil jusqu'à minuit.

- Appart'Hôtel Odalys Saint Jean

Adresse : 26 Rue du Faubourg Saint-Jean, 45000 Orléans

Téléphone : 02 38 75 14 75

- Hôtel B&b Orléans Centre

Adresse : 4 rue du Marechal Foch Angle, Boulevard Rocheplatte, 45000 Orléans

Téléphone : 02 38 54 23 11

## **Possibilité de restauration sur place**

## Nouveau RIB USOSG section vitesse

Crédit Mutuel						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278	37456	00010753007	27	EUR	CM ORLEANS CHATELET	
Identifiant international de compte bancaire						
FR76	IBAN (International Bank Account Number)					BIC (Bank Identifier Code)
	1027	8374	5600	0107	5300	727
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)		
CM ORLEANS CHATELET				UNION SPORTIVE ORLEANAISE SPORT DE GLACE VITESSE		
29 PLACE DU CHATELET				CHEZ CHRISTINE HUG		
45000 ORLEANS				33 B RUE DES CHABASSIERES		
☎ 02 38 14 38 47				45100 ORLEANS		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

Michael DUBOIS

Président de l'USO Sports de Glace section Vitesse